

CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 JUILLET 2010

ORDRE DU JOUR

I - PERSONNEL

- 101 - Modification du tableau des effectifs (personnel permanent) (M. Caillaud) 2

Le jeudi 29 juillet deux mille dix à 19h00, le Conseil Municipal de Saint-Jean-d'Angély, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Paul-Henri DENIEUIL, Maire.

Etaient présents : Paul-Henri DENIEUIL, Maire, Serge CAILLAUD, Sylvie SALADE, Yolande DUCOURNAU, Didier MARTINEAUD, Jacques CASTAGNET (à partir de 18 h 10), Florence PERRY, Antoine BORDAS, Adjoints.

Monique PINEAUD, Robert DUPARD, Michèle PINEAU, Abdoul LERY, Gilles RAILLARD, Thierry BOUSSEREAU, Jean-Marie BOISSONNOT, Dany COSIER, Sylvie FORGEARD-GRIGNON, Christelle JAUNEAU, Bernard PRABONNAUD, Jean MOUTARDE, Françoise MESNARD, Agnès DESLANDES, formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : 5

Elisabeth COLAS	donne pouvoir à	Paul-Henri DENIEUIL
Christine TAVERNE-GIRARD	donne pouvoir à	Sylvie SALADE
Corine CREPOL	donne pouvoir à	Antoine BORDAS
Henoch CHAUVREAU	donne pouvoir à	Jean-Marie BOISSONNOT
Michèle TOUCAS-BOUTEAU	donne pouvoir à	Bernard PRABONNAUD

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 juillet 2010

Absents et non représentés : 2

Bruno CLARET, Jean-Claude BOURON

Secrétaire de séance : Yolande DUCOURNAU

Monsieur le Maire constate que le quorum (15) est atteint et ouvre la séance.

M. le Maire : « Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous remercie d'avoir interrompu vos vacances d'été pour venir assister à ce Conseil exceptionnel. J'espère ne plus y avoir recours à l'avenir, mais il nous a paru souhaitable, afin d'organiser la rentrée de l'école de musique, de convoquer en urgence notre assemblée ce soir. Je dois en premier lieu annoncer les procurations que nous avons reçues. Madame Colas me donne pouvoir, Madame Taverne donne pouvoir à Madame Salade, Madame Crépol donne pouvoir à Monsieur Bordas, Monsieur Castagnet donne pouvoir à Madame Ducournau, mais nous rejoindra s'il le peut, Madame Toucas-Bouteau donne pouvoir à Monsieur Prabonnaud et Monsieur Chauvreau donne pouvoir à Monsieur Boissonnot. Malgré les absents, je constate que le quorum est atteint. Nous pouvons donc délibérer valablement. Je propose de désigner Madame Ducournau en qualité de secrétaire de séance. Je note qu'à la différence des précédentes réunions, nous ne serons pas filmés. Un certain nombre d'entre nous a assisté ce matin aux obsèques de Madame Caroline Antier. Madame Antier était la responsable du Musée. Nous lui avons rendu un dernier hommage. Je souhaiterais vous proposer d'observer une minute de silence en son souvenir ».

Une minute de silence est observée en hommage à Madame Antier

M. le Maire : « Je vous remercie. Le seul point inscrit à l'ordre du jour concerne la modification du tableau des effectifs. Je donne la parole à Monsieur Caillaud ».

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (PERSONNEL PERMANENT)

Rapporteur : M.Serge CAILLAUD

Un appel à candidature a été lancé au printemps pour pourvoir, par voie de mutation ou après inscription sur liste d'aptitude, au poste de direction et à des postes d'enseignants au sein de l'Ecole municipale de musique.

C'est un agent titulaire de grade de professeur d'enseignement artistique hors classe qui a été retenu pour le poste de directeur.

En ce qui concerne l'enseignement de la guitare, le choix s'est porté sur un agent titulaire du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique.

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 juillet 2010

Il est proposé au Conseil municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2010, les emplois sur lesquels ces agents pourraient être nommés, soit :

- un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet (12/20^{ème}).

Je vous remercie de bien vouloir statuer sur ces propositions.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 012.

M. Caillaud : « Merci. Bonsoir à tous. Un appel à candidatures a été lancé au printemps dernier afin de pourvoir, par voie de mutation ou après inscription sur liste d'aptitude, au poste de direction et à des postes d'enseignants au sein de l'Ecole municipale de musique. C'est un agent titulaire de grade de professeur d'enseignement artistique hors classe qui a été retenu pour le poste de directeur. En ce qui concerne l'enseignement de la guitare, le choix s'est porté sur un agent titulaire du grade d'assistant spécialisé d'enseignement artistique. Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} septembre 2010, les emplois sur lesquels ces agents pourraient être nommés, soit un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet et un poste d'assistant spécialisé d'enseignement artistique à temps non complet à 12/20^{ème}. Je vous remercie de bien vouloir statuer sur ces propositions. Les crédits afférents sont inscrits au budget au chapitre 012 ».

M. le Maire : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions, remarques ou commentaires ? Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Monsieur le Maire, je voudrais vous dire ma surprise à la lecture du journal Sud-Ouest de ce matin. Je me demande si vous ne vous moquez pas un peu de nous. En effet, je lis : « Un directeur et un professeur de guitare ont été recrutés ... » ! Or, vous nous convoquez au milieu de l'été pour un Conseil Municipal dont le seul et unique sujet est le recrutement à l'école de musique. Il semblerait que vous ayez déjà décidé de ces recrutements, et je me demande donc pourquoi vous nous avez convoqués... »

M. le Maire : « Sur ce point, j'ai été surpris, comme vous, et je ne suis pas le seul. Une réunion du groupe majoritaire a eu lieu tout à l'heure, et tous les membres présents se sont effectivement étonnés des propos de cet article ».

Mme Ducournau : « Je peux prendre la parole, si vous le permettez ? En général, une conférence de presse précède chaque Conseil Municipal. A cette occasion, les journalistes prennent évidemment connaissance des délibérations qui vont être exposées. Cela a été le cas pour le Conseil de ce soir. La presse s'est informée cette fois-ci auprès de la responsable du service culturel. J'ai déclaré au journaliste que nous allions entériner cette décision ce soir, c'est la raison pour laquelle cet article est paru aujourd'hui ».

Mme Mesnard : « Ce n'est pas Sud-Ouest qui a inventé le fait que Monsieur Pascal Lacombe a été recruté pour prendre la direction de l'école de musique, et que Monsieur Adrien Ranson l'a été pour assurer les cours de guitare. Ces recrutements sont donc déjà faits. La question est de savoir pourquoi on procède aux recrutements avant de prendre les décisions en Conseil Municipal ? »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 juillet 2010

Mme Ducournau : « Madame Mesnard, vous savez très bien que lorsque l'on procède à un recrutement, nous recevons les candidats. C'est ce que nous avons fait. Nous les avons auditionnés. A l'issue de ces auditions, nous avons décidé de retenir Monsieur Lacombe pour la direction de l'école de musique, et Monsieur Ranson pour la classe de guitare. Ce soir, nous validons le choix qui a été fait en commission de recrutement. Il n'y a rien d'anormal à cela ».

Mme Mesnard : « Si, cela est parfaitement anormal, et, en plus, vous niez l'évidence. Une décision ne peut être prise tant qu'une délibération n'a pas été votée en Conseil Municipal. Là, vous annoncez les décisions avant que la délibération ne soit votée. Il faut démontrer un minimum de respect vis-à-vis des procédures démocratiques, sinon, ce n'est plus la peine que l'on vienne... Par ailleurs, sur le fond, vous parlez de réorganisation de l'école de musique. Moi, je parlerais plutôt de désorganisation. Cette école de musique était en parfait état de fonctionnement en 2008, avec un nombre important d'élèves. Depuis deux ans, nous observons un certain nombre de dysfonctionnements. Tout d'abord, à la suite du départ à la retraite du directeur de l'école de musique, qui était en place depuis de très nombreuses années, vous avez recruté une directrice. Or, celle-ci est partie quelques mois à peine après sa nomination, ce qui explique la désorganisation actuelle... »

Mme Ducournau : « Je me permets de vous interrompre. Madame Dozières a été recrutée en qualité de professeur de guitare pour l'année 2008-2009. A l'issue de cette année scolaire, Monsieur Sabouret a pris sa retraite, en septembre 2009. Monsieur Sabouret étant un cadre A, nous avons jugé qu'il était important de laisser un cadre de la même catégorie à la direction de l'école de musique. Madame Aurélie Dozières, qui était le seul agent de cadre A de l'école de musique, a accepté de prendre la direction de l'établissement. Elle était sensée partager son emploi du temps entre sa classe de guitare et dix heures de direction. Il s'est avéré qu'elle n'a pu assumer les six heures hebdomadaires de cours de guitare, compte tenu du nombre d'élèves inscrits. Parallèlement, nous avons essayé de recruter un professeur de guitare, que nous n'avons pas pu trouver. De ce fait, il n'y a malheureusement pas eu d'enseignement de guitare. Par la suite, Madame Dozières nous a fait savoir qu'elle mettait fin à son détachement le 31 août 2010. Nous avons donc l'obligation de recruter un nouveau directeur de l'école de musique, et c'est ce que nous avons fait ».

Mme Mesnard : « Je vous remercie de confirmer ce que j'étais en train de dire ».

M. le Maire : « Excusez-moi, Madame Mesnard, ne dites pas cela. Madame Ducournau a rectifié ce que vous étiez en train de dire ... »

Mme Mesnard : « Non, je suis désolée. Madame Dozières a été nommée il y a quelques mois, au mois de septembre. Elle a fait savoir, dès le mois de mai, j'en ai été informée, qu'elle souhaitait mettre fin à son détachement... »

Mme Ducournau : « Madame Dozières a fait une année entière en qualité de directrice de l'école de musique. Où est le problème pour vous, Madame Mesnard ? »

Mme Mesnard : « Je m'étonne qu'elle démissionne de son poste quelques mois après sa prise de fonction. C'est le sujet de mon étonnement ».

Mme Ducournau : « Il s'agit de raisons personnelles, nous n'avons pas à nous immiscer dans cette décision, tout de même... »

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du jeudi 29 juillet 2010

Mme Mesnard : « On ne va pas jouer sur les mois, entre neuf, dix ou douze mois... Ensuite, vous avez décidé de déplacer, pour une raison obscure, le secrétariat de l'école de musique dans un autre lieu, ce qui est une aberration totale en termes d'accueil, de surveillance des enfants et d'assistance aux enseignants de l'établissement. Cette décision a eu pour résultat de désorganiser l'école de musique et déclencher la colère des enseignants et des parents. Enfin, et c'est le plus grave, vous recrutez les enseignants en CDD au lieu de les recruter, comme précédemment, en qualité de titulaires, ce qui génère une insécurité et une instabilité du corps enseignant car, bien évidemment, ils s'en vont dès qu'ils trouvent un poste de titulaire. Comme si cela ne suffisait pas, vous humiliez ces enseignants contractuels en leur faisant repasser, à la fin de l'année, la procédure d'embauche pour l'année suivante, comme s'ils n'avaient jamais enseigné à l'école de musique de Saint-Jean-d'Angély ! Résultat, les enseignants partent en courant devant tant de mépris, et l'école de musique va se retrouver à la rentrée avec des postes non pourvus. Et une fois encore, ce sont les élèves qui seront pénalisés. Nous sommes indignés pas cette gestion incohérente et destructrice, à tel point que beaucoup se demandent si vous n'êtes pas en train de réaliser en douce la démolition de l'école municipale de musique au profit d'une école associative, dont le coût est certes moindre, mais dont le niveau d'enseignement est sans commune mesure. Aussi, nous demandons que les enseignants de l'école de musique soient titularisés et que le secrétariat soit réinstallé au sein de l'école de musique. En signe de protestation, nous nous abstenons de voter cette délibération ».

Mme Ducournau : « Madame Mesnard, vous allez être satisfaite. En ce qui concerne la titularisation, je peux vous dire que nous avons recruté un professeur de guitare en mutualisant ce recrutement avec l'école de Surgères. Cela nous permet d'offrir à Monsieur Ranson, qui arrive de Paris, un temps plein, et non un temps partiel. Cette personne va ainsi se fixer en Charente-Maritime. Et nous espérons bien le maintenir sur le poste. Vous voyez que nous allons dans le sens que vous souhaitez... »

Mme Mesnard : « Je suis ravie pour cette personne, mais je pense qu'il faudrait faire la même chose pour les autres enseignants de l'école de musique ».

Mme Ducournau : « C'est ce que nous avons fait pour le directeur de l'école de musique, et c'est ce que nous souhaitons faire pour les autres disciplines. Nous nous en occupons, mais il faut juste nous laisser un petit peu de temps, car il n'est pas facile de décider ainsi de la titularisation d'une personne. C'est notre préoccupation première. Nous voulons professionnaliser notre école, la développer et lui donner davantage de rayonnement ».

M. le Maire : « Merci, Madame Ducournau. Je voudrais simplement ajouter que nous avons le souci de faire que notre école de musique rayonne. Je l'ai indiqué aux professeurs comme je l'ai indiqué aux parents. Les mesures que nous sommes en train de vous proposer vont dans ce sens. Encore une fois, je tiens à dire qu'il n'est pas question de transformer notre école de musique en association. Cette idée avait été effectivement évoquée par l'un des professeurs, mais elle n'a pas été retenue. Nous souhaitons faire en sorte que notre école de musique puisse retrouver le cadre initial qu'elle connaissait du temps de Monsieur Sabouret. Le nouveau directeur de l'établissement, si nous procédons aujourd'hui à la validation de son poste, est une personnalité de très haut niveau, qui a de l'ambition pour notre école de musique, et qui habitera à Saint-Jean-d'Angély. Je pense donc que nous allons tout à fait dans le sens d'une stabilisation, que nous n'avons pas réussi à obtenir il y a un an. Y a-t-il d'autres commentaires ou remarques sur ce que Mesdames Ducournau et Mesnard ont pu dire ? Madame Deslandes ? »

